

MAIRIE DE MOLOY

6, rue de la Commune - Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 9 avril 2019 à 19h00

L'an deux mille dix-neuf, le mardi neuf avril,

le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Présents : Florian **PAQUET**, Julien **CHERVIER**, Boris **LAMOTTE**, Fabrice **LANIER**, Odile **POBELLE**, Dominique **FAUCHET**, Denis **JUNG**, Marina **CHARALAMBIDIS**.

Absent : Emmanuel **ORRY**.

La séance est ouverte à 19h00.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Compte Administratif 2018 du budget principal et du budget du service des eaux

Le Conseil Municipal procède au vote des comptes administratifs de 2018.

Le Maire sort de la pièce et c'est son Premier Adjoint, M. Denis JUNG qui prend la parole.

Pour le budget principal :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 144 390.38 euros.
- Total des Recettes de Fonctionnement : 146 269.73 euros.
- Total des Dépenses d'Investissement : 58 841.15 euros.
- Total des Recettes d'Investissement : 82 850.42 euros.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adoption du compte administratif 2018 du budget principal.*

Pour le budget du Service des Eaux, le compte administratif laisse apparaître :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 10 645.97 euros.
- Total des Recettes de Fonctionnement : 13 888.18 euros.
- Total des Dépenses d'Investissement : 1476 euros.
- Total des Recettes d'Investissement : 1410.70 euros.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adoption du compte administratif 2018 du budget du Service des Eaux.*

Compte de Gestion 2018 du budget principal et du budget du service des eaux

Validation du compte de gestion par le Comptable Public : il lui est donné quitus de sa gestion comptable.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2018 du budget principal.*

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2018 du budget du Service des Eaux.*

Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2018

Il s'agit d'affecter les résultats budgétaires 2018 sur l'exercice 2019.

Affectation au 1068 de 1879.64 €

Affectation au 001 de 116 766.64 €

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2017.*

Détermination des taux d'imposition 2019

Les taux d'imposition demeurent identiques à l'année précédente. Ces taux se présentent comme suit :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'Habitation	9,19 %	9,19 %
Taxe sur le Foncier bâti	4,00 %	4,00 %
Taxe sur le Foncier non bâti	12,34 %	12,34 %

Pour information, le montant des impôts locaux à Moly s'élève à 81 euros par an et par habitant pour la part communale contre 217 euros en moyenne pour les communes de la même taille en Côte-d'Or (informations Trésor Public).

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les taux d'impositions 2019.*

Budget Primitif 2019

En préambule, il convient de souligner que suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il est désormais interdit de disposer d'un budget annexe de l'eau. Ce dernier est par conséquent intégré au budget principal en dépenses et en recettes.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif général 2019 qui s'équilibre comme suit :*

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 156 518.41 euros.
- Total des Recettes de Fonctionnement : 156 654.00 euros.
- Total des Dépenses d'Investissement : 178 050.64 euros.
- Total des Recettes d'Investissement : 178 051.41 euros.

Modification des statuts du SICECO

Le SICECO a permis depuis plusieurs années aux Communautés de Communes d'adhérer au Syndicat. La Pays Châtillonnais a souhaité adhérer récemment au SICECO. Les statuts doivent par conséquent être modifiés en ce sens.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la modification des statuts du SICECO.*

Rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 3 avril 2019 à la COVATI.

Son rôle est de régulariser chaque année le montant des attributions de compensation positives ou négatives reversées ou perçues par la COVATI.

Suite à la mutualisation de l'ensemble des postes de Secrétaire de Mairie par la COVATI au 1^{er} janvier 2019, il convient de réajuster le montant des attributions de compensation. Celle de Moloy sera négative de 6973 euros en 2019.

L'équilibre global pour la Commune ne change pas par rapport à 2018.

Opposition à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF

L'Association Nationale des Communes Forestières a alerté les communes sur une mesure que les services de l'Etat s'apprêtent à faire entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Cette mesure a pour objet l'encaissement de la totalité des recettes issues des ventes de bois (vente de coupes et affouages) par l'ONF, en lieu et place des communes.

Cette mesure a pour objectif de renflouer les caisses de l'ONF au détriment des communes forestières, déjà lourdement et injustement taxées par l'ONF.

Le reversement des recettes en question aux communes ne se ferait qu'avec un an de décalage, sans réelle garantie quant au niveau qui serait reversé.

Face à toutes ces incertitudes et au risque de détournement des recettes de la commune par l'ONF, le Conseil Municipal décide de s'opposer à cette mesure, comme de nombreux Conseils Municipaux l'ont déjà fait.

L a délibération sera envoyée au Préfet, au Ministère ainsi qu'aux parlementaires locaux.

*Le Conseil Municipal **s'oppose à l'unanimité** à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF.*

Travaux de voirie relatifs au curage d'un fossé sur Combe Aulogne et à la récupération des eaux pluviales à l'entrée de la Cure

Des travaux de curage d'un fossé le long du chemin de Combe Aulogne s'avère nécessaire sur une longueur de 250 mètres afin de capter l'eau des sources et éviter un écoulement sur la route qui dégrade l'enduit bicouche. Les eaux en question s'écouleront ainsi dans le fossé pour rejoindre un aqueduc qui passe sous la route en bout de fossé. Ces travaux avaient déjà été effectués il y a une quinzaine d'années mais s'avèrent de nouveau nécessaires.

Par ailleurs, un problème de stagnation des eaux pluviales se pose au niveau du seuil du portail de la cour de la Cure. Le terrain forme à cet endroit une cuvette. Une grille sera posée et se rejettera dans l'avaloir situé à proximité. L'écoulement du chaineau sera lui aussi capté.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Drouot pour un montant global de 1346.40 euros TTC.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** ces travaux d'entretien de la voirie et retient le devis de l'entreprise Drouot.*

Réflexion relative à l'acquisition d'un défibrillateur

Le Conseil Municipal souhaite équiper la Commune d'un défibrillateur.

Pour cela, des devis ont été demandés et sont présentés par Denis JUNG. Un défibrillateur automatique, qui correspond au modèle le plus fréquemment installé dans les collectivités, est retenu. Il comprend un coffret de protection avec régulation de la température afin de préserver l'équipement. Le montant s'élève à 1240 euros HT.

La pose sera effectuée par la commune, sur le bâtiment de la Mairie et un registre de suivi de maintenance sera tenu à jour mensuellement en Mairie.

Une formation à sa bonne utilisation sera également proposée.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'acquisition d'un défibrillateur.*

Appel à projets du Pays Seine et Tille en faveur des personnes de plus de 60 ans

Le Pays Seine et Tille propose la tenue d'ateliers à destination des personnes de plus de 60 ans. Il s'agit d'ateliers « clé en main » pilotés par la Mutualité Française. Ces ateliers sont gratuits pour les participants et pour la commune. Le financement du matériel et des intervenants est pris en charge par le Pays Seine et Tille.

Deux ateliers sont retenus par ordre de priorité :

- Un atelier « marches conscientes », composé de 5 séances d'une heure, pour un groupe de 10 à 12 personnes. Cet atelier a pour objectif de travailler sur les questions relatives à la marche, à l'activité physique, à l'hydratation, les postures, l'équilibre, la respiration, la nutrition etc... Un professeur en activités physiques adaptées et un chargé de prévention santé de la Mutualité Française seront mis à disposition.

- Un atelier « questions de sens » composé 7 séances de 2 heures pour 10 à 12 personnes. Cet atelier propose de travailler sur la santé visuelle, auditive, les sens etc... Des audioprothésistes et des opticiens sont mis à disposition.

*Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de candidater pour ces deux ateliers. Le Pays Seine et Tille est favorable pour retenir un atelier par commune dans un premier temps (un deuxième début 2020 si leur budget le permet).*

Avis relatif à un inventaire de la biodiversité communale

La Ligue de Protection des Oiseaux propose aux communes la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale en lien avec les habitants.

Cette démarche est totalement gratuite pour les communes et se compose en plusieurs étapes :

- La présentation du projet lors d'une réunion publique
- La réalisation des inventaires
- Des animations pédagogiques
- Une restitution en réunion publique
- Des propositions de préservation de la biodiversité communale seront ensuite remises au Conseil Municipal.

Une personne référente doit être nommé pour être en lien avec la LPO sur ce projet (pas nécessairement un membre du Conseil Municipal). Avis est lancé auprès des habitants intéressés pour s'impliquer dans ce projet.

*Le Conseil Municipal **donne un avis favorable** à la réalisation de cet inventaire de la biodiversité communale.*

Convention avec la Communauté des Trois Rivières pour le ramassage des objets encombrants

Le ramassage des objets encombrants aura lieu le 25 juin 2019. Un papier sera distribué dans les boîtes aux lettres quelques semaines avant.

Le coût s'élève à 0.76 centimes par habitant et est financé par la commune.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la signature de cette convention annuelle.*

Questions diverses

1. Une journée d'entretien bénévole est fixée au samedi 18 mai 2019, ouverte à toutes les bonnes volontés.
2. Le Conseil Municipal remercie Guy CHANUSSOT, qui a procédé bénévolement au remplacement du cumul d'eau chaude de la Mairie, qui était hors d'usage

3. Une surconsommation d'eau a été constatée sur le village ces dernières semaines. Il est demandé à chaque usager de bien vérifier d'éventuelles fuites après compteur ou au niveau du compteur.
4. Le Conseil Municipal remercie Franck URENA d'avoir bénévolement débouché les chaineaux de la Cure.
5. Le Maire remercie Boris LAMOTTE et Dominique FAUCHET, qui rénovent actuellement les jeux qui seront prochainement installés dans la Cour de la Mairie.
6. Denis JUNG indique qu'un exercice impliquant les communes sera mis en place par Valduc début juin.
7. L'apéritif villageois 2019 se déroulera en juin dans la rue de la Chapelle. Ce sera l'occasion d'inaugurer les travaux d'enfouissement. La date exacte reste à fixer. Les travaux de la Cour de la Mairie seront quant à eux inaugurés en septembre 2019.
8. Une réunion rassemblant les volontaires qui se sont inscrits pour participer au dispositif voisins vigilants a lieu en Mairie le 10 avril à 14h30 avec la Gendarmerie.
9. Julien CHERVIER revient sur la fermeture de classe annoncée à Lamargelle et indique les craintes qui pèsent sur l'avenir de cette école. Le Conseil Municipal déplore naturellement cette fermeture.
10. Odile POBELLE suggère qu'un marché de producteurs locaux puisse voir le jour dans la commune. Le Conseil Municipal est d'accord et un mail sera envoyé afin de recenser les producteurs qui seraient susceptibles de participer à cette démarche.
11. Les tours de garde du bureau de vote sont mis en place pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019. Le bureau de vote se situe désormais dans la salle multi-usages de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,
M. Florian PAQUET**

